

24 février 2004

04.322

Question Francis Berthoud**Le canton de Neuchâtel est-il victime d'un "véritable tourisme social"?**

Le mardi 10 février 2004, *L'Express* a publié un éditorial dont certains propos nous ont surpris, notamment:

Neuchâtel dépense plus que la moyenne suisse en matière de santé, de transports, de formation, de culture et de social. Un effort disproportionné qui a induit un véritable "tourisme social".

M. Mario Sessa, rédacteur en chef de *L'Express*, étant un journaliste ayant probablement bénéficié d'une véritable formation professionnelle, il n'y a pas lieu de douter qu'il respecte les règles de déontologie professionnelle et qu'en conséquence, il prend soin de vérifier rigoureusement ses sources.

Le service de l'action sociale étant une bonne source d'information en la matière, il est permis de supposer que M. Mario Sessa a consulté ce service.

Le Conseil d'Etat peut-il d'une part nous le confirmer et, d'autre part, nous indiquer sur quels éléments nouveaux, dont nous n'aurions pas connaissance (par exemple récent rapport de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) ou statistique cantonale), le service de l'action sociale aurait pu étayer les propos péremptaires de M. Mario Sessa, notamment en ce qui concerne la réalité d'un "véritable tourisme social" entre cantons dont Neuchâtel serait victime?

Si, par extraordinaire, M. Mario Sessa n'a pas consulté le service de l'action sociale, et compte tenu de la sensibilité de l'opinion publique à l'égard de ces questions, particulièrement durant les semaines qui précèdent les votations du 28 mars prochain, le Conseil d'Etat est-il à même de nous indiquer:

- si ses services disposent d'éléments permettant de confirmer la véracité des propos de M. Mario Sessa et quels sont-ils;
- si ses services disposent d'éléments permettant d'infirmer les propos de M. Mario Sessa et quels sont-ils;
- si de nouvelles études sont en cours au niveau suisse qui permettraient de traiter avec objectivité les raisons d'éventuelles différences de normes en matière de politique sociale des différents cantons?